



INFO-NÉGO NUMÉRO 4

GAÉTAN BARRETTE VEUT NOUS RAMENER À L'ÉPOQUE DE LA GRANDE NOIRCEUR

Depuis février dernier, les mercredis, nous rencontrons la partie patronale afin de présenter et d'argumenter nos demandes. De son côté, la partie patronale, sans trop de précision, expose ses problématiques et souhaite que l'on s'entende sur celles-ci.

Le 29 mai dernier, le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) présentait le dépôt des récupérations envisagées. Nous savions déjà qu'il souhaitait quelques rattrapages, mais nous sommes surpris par l'ampleur du recul que veut nous faire prendre le gouvernement.

Ainsi, des quatre (4) orientations exprimées, le dépôt du mois de mai 2015 contient 54 demandes de récupérations. De ce fait, les demandes patronales sont les suivantes :

- ✚ Monnayer, à taux simple, certains congés (congés annuels, fériés, etc.) ;
- ✚ Retirer la prime majorée de soir, de nuit et de soins critiques ;
- ✚ Retirez la prime de non-chevauchement de 2 % ;
- ✚ Retirer la clause d'intervalle de 16 heures de repos entre les quarts et l'obligation de payer à un taux et demi ;
- ✚ Retirer les clauses prévoyant des semaines régulières de travail réparties sur un maximum de cinq (5) jours ;
- ✚ Prévoir des heures supplémentaires payables uniquement après une semaine normale de travail et non après une journée de travail ;
- ✚ Retirer l'obligation d'une entente avec le syndicat pour mettre en place des horaires atypiques (12 heures ou autres) ;
- ✚ Permettre aux parties de mettre en place des mesures visant (avec l'économie des primes majorées et de non-chevauchement non versé,) à financier un comité afin d'augmenter la mobilité, la flexibilité et la disponibilité de la main d'œuvre et maximiser la présence au travail ;
- ✚ Prévoir que la personne visée par une mesure spéciale (abolition de poste, fermeture de centre d'activités, etc.) suive la clientèle ou le centre d'activités ou, faute d'emploi, soit inscrite sur l'équipe spéciale de l'établissement prenant en charge la clientèle transférée ;

- ✚ Prévoir une redistribution des personnes salariées entre les différents établissements d'une même région socio sanitaire lors de fermeture sans transfert de clientèle ;
- ✚ Prévoir à la notion d'invalidité, un suivi médical comportant un plan de traitement et le respecter afin d'éviter la cessation des prestations d'assurance ;
- ✚ Augmenter, de façon significative, les périodes de requalification à l'admissibilité d'une nouvelle période d'assurance salaire de 60 à 120 jours (présentement de 15 à 45 jours) ;
- ✚ Prévoir que l'employeur puisse assigner temporairement à des travaux légers, une personne bénéficiant d'une assurance salaire, sans égard au rang d'ancienneté ou à son poste ;
- ✚ Prévoir que la personne bénéficiant d'une période de réadaptation soit prioritairement affectée à la liste de disponibilité sans égard au rang d'ancienneté ;
- ✚ Partager les frais d'arbitrages relatifs aux litiges en invalidité et aux congédiements ;
- ✚ Porter atteinte à notre mandat syndical en réduisant de façon importante le nombre de jours de libérations syndicales ;
- ✚ Prévoir, dans un cas de cessation de l'invalidité confirmé par le médecin arbitre, la récupération des sommes versées en assurance salaire à compter de la date émise par l'employeur et non à compter de l'arbitrage médical ;
- ✚ Prévoir que la prime de rappel au travail soit versée uniquement lorsque la personne ne remplace pas une personne absente ;
- ✚ Prévoir, en cas de mesures disciplinaires, un délai de deux ans pour retirer la mesure du dossier, et en cas d'absence, la prolongation de la période identique à la période d'absence ;
- ✚ Retirer les dispositions prévoyant le prix des repas ;

Considérant que le dépôt patronal :

- ✚ Comprend des demandes importantes de récupération au niveau des conditions de travail de nos membres ;
- ✚ Récupère des gains salariaux convenus lors des dernières négociations ;
- ✚ Accentuera les problématiques d'attraction et de rétention et en conséquence accroîtra la pénurie de personnel

La FSQ propose de :

- ✚ Rejeter en bloc le dépôt du CPNSSS présenté le 29 mai 2015.

La négociation vient de prendre un rythme fort différent. Vous avez les vrais enjeux de la négociation. Dès septembre, nous vous proposerons un plan d'action. D'ici là, nous continuons de défendre nos demandes, d'obtenir la médiation et de négocier les services essentiels. Votre mobilisation est primordiale si nous voulons protéger vos acquis et obtenir des gains pour favoriser l'amélioration de vos conditions de travail et d'exercice professionnel.

SOLIDARITÉ !!!

Votre équipe de négociation FSQ.

Madame Claire Montour, présidente FSQ

Madame Nathalie Savard, Vice-présidente FSQ-CSQ

Monsieur Daniel Notardonato, conseiller CSQ, porte-parole FSQ

Monsieur Claude Savary, ressources équipe négociation FSQ